

## CLIC-PRIVILÈGE

---

### **Qu'est-ce que le Réseau d'enregistrement des biens personnels?**

Le Réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) est un réseau informatique centralisé qui dessert toute la province de la Nouvelle-Écosse. Le RENBIP permet à la fois aux particuliers et aux institutions d'enregistrer leurs intérêts financiers dans les biens personnels (véhicules à moteur, remorques, maisons mobiles, aéronefs, bateaux, moteurs amovibles, etc.). Par exemple, si vous souscrivez un prêt-auto dans une institution financière, l'automobile constitue une sûreté pour votre prêt et l'institution devient la partie garantie. L'institution a des intérêts dans l'automobile jusqu'à ce que le prêt soit remboursé. Elle enregistre sa sûreté dans le RENBIP. Cet enregistrement établit la priorité de l'institution par rapport à d'autres parties garanties qui détiennent une sûreté sur l'automobile. Ces renseignements sont disponibles et accessibles à tout particulier ou toute entreprise qui voudrait acheter l'automobile, ou accorder un autre prêt en utilisant l'automobile comme bien grevé.

### **Qu'est-ce que Clic-privilège?**

Clic-privilège est une recherche de privilèges sur des biens numérotés en série tels que des véhicules à moteur, remorques, maisons mobiles, aéronefs, bateaux et moteurs amovibles. C'est un service en ligne qui permet l'accès aisé et rapide au Réseau d'enregistrement des biens personnels. Vous pouvez rechercher un bien à l'aide de son numéro de série et de la province où il est situé.

Vous ne devez PAS utiliser Clic-privilège pour effectuer une recherche de bien personnel autre qu'un véhicule à moteur, une remorque, une maison mobile, un aéronef, un bateau ou un moteur amovible. Quoique d'autres biens (par exemple, ordinateurs, téléviseurs, appareils électriques ménagers, outils, etc.) peuvent avoir un numéro de série, ils ne sont pas listés par numéro de série dans le Réseau d'enregistrement des biens personnels.

### **Quels avantages la recherche Clic-privilège offre-t-elle?**

- **Commodité** – Vous pouvez vous brancher à distance à Clic-privilège, depuis votre domicile ou votre lieu de travail, à l'aide d'un ordinateur personnel et d'un accès à Internet. Vous pouvez aussi y accéder en utilisant les terminaux d'accès public situés dans les différents Bureaux d'enregistrement des titres et les Centres d'accès de la province.
- **Accès dans l'ensemble de la province** – La recherche Clic-privilège vous permet de chercher tous les avis enregistrés pour toute la province au moyen d'une seule transaction par numéro de série.
- **Économie de temps** – Clic-privilège est efficace parce qu'il vous épargne du temps de déplacement aux bureaux du gouvernement et le travail fastidieux des recherches manuelles.
- **Accessibilité** – Vous avez accès à Clic-privilège en dehors des heures normales d'ouverture, sous réserve des opérations de maintenance et de sauvegarde du système. Clic-privilège est accessible 24 heures par jour, du lundi au samedi (à l'exception de 3 h à 3 h 15, heure de l'Atlantique pour la maintenance de routine). Le dimanche, Clic-privilège est accessible de 12 h à 24 h, heure de l'Atlantique.
- **Protection** – La recherche protège les consommateurs en les informant s'il y a ou non des privilèges enregistrés sur un bien numéroté en série et leur permet de communiquer avec la partie garantie pour la libération du bien.

**Comment fonctionne la recherche  
Clic-privilège?**

Clic-privilège recherche le Réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) pour identifier les enregistrements et leurs détails actuels. Le service requiert que l'utilisateur précise un numéro de série comme numéro d'identification d'un véhicule à moteur. Clic-privilège identifie les enregistrements exacts ou qui correspondent au numéro de série fourni. L'utilisateur reçoit ensuite un enregistrement officiel du contenu du RENBIP sous la forme d'un bilan de recherche.

**Que révèle une recherche Clic-  
privilège?**

Seuls les biens numérotés en série, spécifiquement désignés dans les lois applicables, peuvent être trouvés dans le cadre d'une recherche Clic-privilège, tels les véhicules à moteur, remorques, maisons mobiles, aéronefs, bateaux ou moteurs amovibles. Bien qu'ayant des numéros de série, les articles qui suivent ne se trouvent pas dans le cadre d'une recherche Clic-privilège : ordinateurs, réfrigérateurs, téléviseurs, lecteurs DVD, caméras et autres produits électroniques, etc.

**Comment accéder à d'autres  
articles qui ne sont pas inclus dans  
une recherche Clic-privilège?**

Le Réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) offre d'autres possibilités de recherche. Ce service est accessible par l'intermédiaire d'ACOL à condition d'avoir un abonnement et les justificatifs d'identité appropriés.

Vous pouvez aussi effectuer des recherches RENBIP dans les Bureaux d'enregistrement des titres de la province.

**Clic-privilège est-il convivial?**

Clic-privilège ne nécessite qu'un navigateur, sans aucun logiciel de bureautique spécial. Les exigences matérielles et logicielles sont indiquées ci-dessous.

**L'information est-elle protégée?**

Différentes mesures ont été prises pour protéger vos renseignements personnels ainsi que l'intégrité de la structure informatique et de télécommunications. On compte parmi ces mesures différentes formes d'authentification, de surveillance, de vérification et de chiffrement.

Des mesures de sécurité particulières ont été intégrées à la conception, à l'implantation et aux pratiques d'utilisation de tout l'environnement d'exploitation électronique pour le service Clic-privilège. Par exemple, pour assurer la sécurité et l'intégrité de l'information véhiculée dans les transactions électroniques auxquelles accède le service Clic-privilège, les technologies standards de certificat de navigateur Web et de protocole SSL (couche des sockets sécurisés) sont utilisées, ce qui permet le chiffrement en toute sécurité de l'information transmise par Internet.

Aux fins de sécurité, votre navigateur doit supporter le chiffrement 128 bits. Le chiffrement est un procédé qui verrouille les données ou les rend inutilisables pour les personnes non autorisées. Seules les personnes détenant l'accès approprié peuvent déverrouiller les données et les lire. Si votre navigateur ne supporte pas le chiffrement 128 bits, on vous demandera de télécharger la plus récente version du navigateur que vous utilisez.

**Que me faut-il pour me brancher à  
Clic-privilège?**

Le service Clic-privilège est accessible au <https://pprs.acol.ca/lc/index.do?lang=fr>

Pour utiliser Clic-privilège, vous aurez besoin de ce qui suit :

- Nous recommandons et prenons en charge l'utilisation du navigateur Internet Explorer (IE), version 6.0 ou ultérieure. Le navigateur Firefox, version 2.0 ou ultérieure, devrait aussi fonctionner.
- Votre explorateur doit prendre en charge le chiffrement à 128 bits.
- Votre explorateur doit être configuré de manière à pouvoir activer JavaScript.
- Adobe® Acrobat® Reader® 4.0 ou une version plus récente.

### **Dois-je m'inscrire pour les recherches Clic-privilège?**

Aucune inscription ou identité d'utilisateur spéciales ne sont requises pour accéder à la page Web de Clic-privilège. On vous demandera d'accepter les Conditions d'utilisation et de fournir de l'information d'une carte de crédit valide pour que vous puissiez effectuer votre recherche.

### **Dois-je payer des frais pour une recherche « nulle »?**

Si votre demande de recherche est bien traitée par le serveur et génère une recherche « NULLE », le bilan indique qu'aucune correspondance n'a été trouvée et vous devrez acquitter les frais de recherche réglementés par la province concernée. Si votre bilan de recherche indique qu'il n'y a pas de correspondance, vous devez tout de même imprimer et conserver une copie du bilan pour vos dossiers. Les cas où vous pourriez recevoir un message d'erreur sont indiqués ci-dessous.

### **Que faire si j'obtiens une erreur?**

Si une erreur se produit après que vous avez sélectionné le bouton Rechercher, un message d'erreur apparaît dans la partie supérieure de la page. Il se peut que vous deviez alors retaper les données dans un ou plusieurs champs d'information de la carte de crédit. Les conditions d'erreurs possibles sont les suivantes :

- si vous n'avez pas fourni des données dans tous les champs obligatoires;
- si les données que vous avez entrées ne se trouvent pas dans le format correct;
- si le numéro de carte de crédit que vous avez fourni n'est pas entré correctement;
- si la date d'expiration de votre carte de crédit n'est pas valide (par exemple, si la date est passée ou si elle ne correspond pas à celle qui figure sur votre carte);
- si le système de carte de crédit ne fonctionne pas ou est temporairement inaccessible. Il n'y a aucuns frais dans ce cas.

Si les frais de carte de crédit n'ont pas été approuvés. Les raisons possibles seraient alors :

- la limite de crédit est dépassée;
- la carte est bloquée par le commerçant adhérent;
- la VVC que vous avez fournie ne correspond pas à celle qui figure sur la carte de crédit.

Il n'y a aucuns frais dans ces cas.

Si la recherche a échoué en raison d'une défectuosité technique, vous ne paierez aucuns frais.

### **Où est mon bilan? Que dois-je faire pour obtenir un remboursement?**

Dans l'éventualité où vous ne pouvez pas trouver votre bilan ou y accéder, vous pouvez communiquer avec le centre de soutien à la clientèle comme il est indiqué ci-dessous.

### **Des questions?**

Pour plus d'information, consultez le Guide d'information ACOL, communiquez avec le centre de soutien à la clientèle ACOL au 1-888-624-ACOL (2265), consultez la page d'accueil ACOL au [www.acol.ca](http://www.acol.ca), ou visitez le Bureaux d'enregistrement des titres le plus près de vous.

### **Qu'est-ce qu'ACOL?**

ACOL est un service en ligne qui permet l'accès électronique à une vaste gamme de renseignements administratifs tenus par les quatre gouvernements provinciaux du Canada atlantique. Il met à profit la dernière technologie de commerce électronique conforme à des normes rigoureuses de sécurité et de confidentialité. Il offre un accès unique et pratique à des renseignements publics à partir de votre ordinateur personnel à distance ou de postes de travail situés dans les bureaux gouvernementaux participants.

Ce service est géré par Unisys Canada Inc. dans le cadre d'un partenariat public/privé avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la

Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour plus de renseignements sur ACOL, notamment pour les exigences matérielles, l'obtention d'un compte, les ententes de paiement et la disponibilité du service ACOL, veuillez consulter le Guide d'information ACOL.

\*ACOL et Atlantic Canada On-Line sont des marques déposées officielles des provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.